



FACULTADE DE FILOLOXÍA

TRABAJO DE FIN DE GRADO

Grado en Lenguas y Literaturas Modernas (Francés)

Universidad de Santiago de Compostela

La relation sujet-objet dans le schéma verbal des verbes de perception visuelle

Auteure : Ana Becerra López

Directrice : Laura Pino Serrano

2024-2025

CUBRIR ESTE FORMULARIO ELECTRONICAMENTE

Formulario de delimitación do título e resumo

Traballo de Fin de Grao curso 2024-2025

APELIDOS E NOME:	Ana Becerra López
DOCUMENTO DE IDENTIDADE:	32740829F
GRAO EN:	Linguas e Literaturas Modernas (Francés)
TITOR/A:	Laura Pino Serrano
LIÑA TEMÁTICA ASIGNADA:	Gramática francesa

SOLICITO a aprobación do seguinte título e resumo:

TÍTULO:	La relation sujet-objet dans le schéma verbal des verbes de perception visuelle
RESUMO (na lingua en que vai redactado o TFG; entre 1000 e 2000 caracteres)	<p>L'analyse syntaxique occupe une place privilégiée dans l'étude linguistique, car toute description grammaticale repose sur les relations structurelles établies au sein de la phrase. Néanmoins, la dimension sémantique est indissociable de cette structure : le choix d'une construction syntaxique implique la sélection d'un lexique restreint. Ainsi, la syntaxe et la sémantique constituent les deux faces de la même réalité linguistique, établissant une relation d'interdépendance qui fonde toute construction grammaticale.</p> <p>Cette relation permet d'identifier les oppositions pertinentes au sein de la langue, et conditionne l'emploi spécifique des verbes selon le contexte ; les verbes de perception constituent un exemple concret de cette interdépendance. Bien que leurs définitions dans les dictionnaires semblent similaires, leur usage dans des contextes précis varie selon le message transmis. Chaque verbe possède une combinaison syntaxico-sémantique spécifique permettant aux locuteurs d'adapter la sélection verbale à l'intention communicative.</p> <p>L'objectif de cette étude consiste à analyser la relation entre syntaxe et sémantique, afin de vérifier leur corrélation et leur influence mutuelle partant d'un corpus restreint de verbes de perception visuelle. Pour ce faire, nous commencerons par une analyse des principales théories grammaticales relatives à la valence du verbe et aux rôles sémantiques. Ensuite, nous appliquerons ce cadre théorique à l'analyse du corpus, dans le but de valider l'hypothèse qui détermine les traits sous-jacents précis qui orientent l'interdépendance syntaxico-sémantique dans la relation sujet-objet au sein des prédicats de perception visuelle.</p>

Santiago de Compostela, a 14 de abril de 2025.

Unha vez asinado polo titor/a, este documento **terá que subirse á Secretaría Virtual** do/a estudante no apartado *Proposta de traballo de fin de grao*.

Titre : La relation sujet-objet dans le schéma verbal des verbes de perception visuelle

Título: La relación del sujeto y del complemento directo en el esquema verbal de los verbos de percepción visual

Título (GAL): A relación do suxeito e do complemento directo no esquema verbal dos verbos de percepción visual

Title: The subject-object relationship in the verbal pattern of visual perception verbs

Résumé :

L'analyse syntaxique occupe une place privilégiée dans l'étude linguistique, car toute description grammaticale repose sur les relations structurelles établies au sein de la phrase. Néanmoins, la dimension sémantique est indissociable de cette structure : le choix d'une construction syntaxique implique la sélection d'un lexique restreint. Ainsi, la syntaxe et la sémantique constituent les deux faces de la même réalité linguistique, établissant une relation d'interdépendance qui fonde toute construction grammaticale.

Cette relation permet d'identifier les oppositions pertinentes au sein de la langue, et conditionne l'emploi spécifique des verbes selon le contexte : les verbes de perception constituent un exemple concret de cette interdépendance. Bien que leurs définitions dans les dictionnaires semblent similaires, leur usage dans des contextes précis varie selon le message

transmis. Chaque verbe possède une combinaison syntaxico-sémantique spécifique permettant aux locuteurs d'adapter la sélection verbale à l'intention communicative.

L'objectif de cette étude consiste à analyser la relation entre syntaxe et sémantique, afin de vérifier leur corrélation et leur influence mutuelle partant d'un corpus restreint de verbes de perception visuelle. Pour ce faire, nous commencerons par une analyse des principales théories grammaticales relatives à la valence du verbe et aux rôles sémantiques. Ensuite, nous appliquerons ce cadre théorique à l'analyse du corpus, dans le but de valider l'hypothèse qui détermine les traits sous-jacents précis qui orientent l'interdépendance syntaxico-sémantique dans la relation sujet-objet au sein des prédicats de perception visuelle.

Mots clés : syntaxe, sémantique, rôles sémantiques, valence verbale, verbes de perception visuelle, sujet-objet, typologie situationnelle.

Declaración de originalidad del trabajo.

Doña Ana Becerra López, estudiante del Grado en Lenguas y Literaturas Modernas de la Facultad de Filología de la Universidad de Santiago de Compostela, declara que el Trabajo de Fin de Grado que presento para su exposición, defensa y evaluación titulado:

« La relation sujet-objet dans le schéma verbal des verbes de perception visuelle »

y cuya tutora es Doña Laura Pino Serrano

es original y que todas sus fuentes utilizadas para su realización fueron debidamente citadas en el mismo.

Santiago de Compostela, 23/06/2025.

Table de matières :

1. Introduction.....	8
2. Cadre théorique.....	9
2.1. La syntaxe et la théorie de L. Tesnière : la valence et les schémas verbaux	10
2.2. La sémantique : les rôles sémantiques	14
2.3. Les compléments essentiels	20
2.3.1. Le sujet.....	23
2.3.2. Le complément d'objet	25
3. La relation syntaxe et sémantique	28
4. Le cas des verbes de perception	32
4.1. Apparitions des verbes du corpus dans le dictionnaire	33
4.2. Différentes structures syntaxico-sémantiques	34
4.2.1. Le verbe <i>regarder</i>	35
4.2.1.1. La typologie interne du prédicat	35
4.2.1.2. Le sujet de <i>regarder</i>	37
4.2.1.3. Le complément d'objet direct de <i>regarder</i>	40
4.2.2. Le verbe <i>voir</i>	43
4.2.2.1. La typologie interne du prédicat	43
4.2.2.2. Le sujet de <i>voir</i>	45
4.2.2.3. Le complément d'objet direct de <i>voir</i>	47
4.2.3. Le verbe <i>observer</i>	50
4.2.3.1. La typologie interne du prédicat	51
4.2.3.2. Le sujet du verbe <i>observer</i>	53
4.2.3.3. Le complément d'objet direct d' <i>observer</i>	53
5. Bilan et conclusions.....	56
6. Bibliographie	60

1. Introduction

Les locuteurs en interaction choisissent le contenu propositionnel cohérent avec l'intention communicative. Ce mécanisme de sélection devient le socle de la communication humaine : on emploie la langue pour se communiquer. Mais, qu'est-ce qui détermine cette capacité de sélection ?

Au-delà de l'évidente dimension pragmatique, la capacité de sélection relève du domaine grammatical. Les phrases, et en conséquence, leur production en énoncés, ne sont pas des constructions de mots désordonnées dont le sens vient immédiatement à l'esprit du lecteur au premier regard ; au contraire, il y a toute une structure sous-jacente qui révèle une construction linguistique très complexe. La phrase est composée par différentes unités dont le comportement est analysé par la syntaxe et la sémantique. La syntaxe étudie la relation entre lesdites unités, leur rapprochement comme constructeur de la structure de la phrase, alors que la sémantique analyse la phrase du point de vue de la signification, c'est-à-dire, l'approche sémantique étudie la structure significative de la phrase, la structure sémantique qui relie les unités internes, autrement, le rapprochement lexical comme constructeur du sens de la phrase. Néanmoins, diverses approches grammaticales mènent à la différenciation de ces deux perspectives, sans tenir compte de l'effectivité de leur rapprochement. La relation entre la syntaxe et la sémantique est bidirectionnelle, elles s'impliquent toutes les deux dans la composition de cette structure qu'est la phrase. L'intérêt de ce travail repose sur l'interaction entre la syntaxe et la sémantique au sein des verbes de perception visuelle.

Cette étude vise à explorer les principales théories grammaticales relatives au comportement syntaxico-sémantique au sein de la phrase, afin de préciser les mécanismes et les entrailles formelles qui orientent l'usage des verbes.

À ce propos, on a sélectionné un corpus de verbes regroupés dans l'ensemble des verbes de perception visuelle, partageant les mêmes propriétés formelles. Chaque verbe sera analysé individuellement afin de spécifier sa configuration syntaxico-sémantique propre. La sélection est restreinte aux verbes *regarder*, *voir* et *observer*.

Premièrement, nous aborderons les principales théories grammaticales pertinentes pour notre champ d'étude, de même que les principales problématiques qui en découlent. Dans un second temps, nous analyserons l'interdépendance des domaines syntaxico-sémantique, avec l'objectif de l'illustrer avec notre sélection des verbes. Finalement, nous reviendrons sur l'ensemble de l'analyse dans le but de faire une évaluation finale, établissant un bilan des différentes hypothèses déclenchées et les solutions apportées à la problématique initiale : quelles sont les caractéristiques qui déterminent la sélection spécifique des prédicats de perception visuelle ?

2. Cadre théorique

L'analyse de la phrase est souvent abordée de manière automatisée dès les premiers apprentissages scolaires. Identifier le sujet, le complément d'objet et d'autres constituants devient un exercice presque mécanique, sans s'interroger sur les principes sous-jacents qui matérialisent la structure phrastique. Or, cette approche automatisée occulte les relations fondamentales qui s'établissent au sein de la phrase, et qui motivent la relation syntaxico-sémantique.

La présente étude vise à analyser les liens qui déterminent la structure interne de la phrase, exploitant l'interaction entre ses propriétés syntaxiques et sémantiques. Pour ce faire, il est essentiel de poser un cadre théorique qui définisse les concepts clés pour l'étude, notamment la définition de quelques concepts concernant la syntaxe et la sémantique,

concrètement la valence verbale et les rôles sémantiques, ainsi que leurs répercussions et leurs objets d'analyse dans l'organisation des structures verbales.

2.1. La syntaxe et la théorie de L. Tesnière : la valence et les schémas verbaux

Avant d'analyser les principes de la théorie de la valence de Tesnière, nous considérons pertinent de fournir une toute première définition de la syntaxe, « la syntaxe classe les mots en catégories et étudie la façon dont ils se combinent pour former des expressions plus larges et des phrases » (Abeillé, Godard, Delaveau, & Gautier, 2021 : XXXI). Cette définition révèle la fonction socle de la syntaxe : structurer les unités linguistiques dont la combinaison crée les unités effectives supérieures, les énoncés. La syntaxe repose sur l'étude de trois éléments principaux : les unités, les catégories et les relations qu'elles entretiennent. Les unités syntaxiques sont identifiées à partir de la segmentation des énoncés, qui permet d'identifier les différents segments significatifs jouant un rôle spécifique dans la phrase. En d'autres termes, ces unités constituent les éléments d'une chaîne linguistique dont la correcte combinaison crée des énoncés cohérents et qui peuvent s'inscrire dans un ensemble syntaxique plus vaste, afin de construire des chaînes linguistiques plus longues.

La classification des unités syntaxiques permet de spécifier différentes catégories selon leur structure interne. Pour cette raison, nous pouvons distinguer divers types de syntagmes, tels que les syntagmes nominaux, adjectivaux, verbaux, parmi d'autres. Sur l'axe syntagmatique, c'est-à-dire, dans le cadre de la combinaison linéale des éléments, les unités qui composent une séquence linguistique établissent différentes relations contribuant à l'organisation grammaticale de la phrase.

Ces éléments de la syntaxe – les unités, leurs catégories et les relations entre elles – sont le socle de l'analyse syntaxique, dont l'étude envisage l'analyse des relations que les

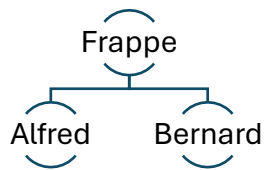
unités établissent dans le cadre de la séquence. Toutefois, les diverses perspectives d'approche de la syntaxe ont donné lieu à plusieurs courants d'analyse syntaxique et à des cadres méthodologiques très divers.

Bien que l'apprentissage de l'analyse syntaxique tel que les étudiants le connaissent à l'école primaire puisse sembler une question dépourvue de problématique, les nombreuses théories et approches fournies par les différentes écoles grammaticales, notamment leurs divergences, montrent les difficultés et les controverses relatives à l'analyse syntaxique encore en vigueur.

L'ouvrage *Éléments de la syntaxe structurale* de Lucien Tesnière (1959) représente un point d'inflexion dans la démarche de la grammaire française, puisqu'on met en question les approches précédentes, offrant une théorie sur la nucléarité du verbe. Tesnière proposait une analyse de dépendances parmi les différentes unités qui composaient une phrase. Chaque constituant est restreint à un verbe qui agit comme l'élément central, donc, c'est toujours une relation de dépendance entre les différentes parties de la phrase par rapport à un pivot.

La théorie syntaxique de L. Tesnière propose une analyse dynamique de la phrase, où les différents éléments qui composent sa structure établissent entre eux des relations de subordination et de dépendance par rapport au verbe. C'est ainsi que le sujet dépend des exigences imposées par le verbe, de la même façon que le complément d'objet, dont la nature formelle et lexicale est imposée par les traits sémantico-syntaxiques définis par le noyau. La dépendance remplace ici le concept de subordination, typique des grammaires traditionnelles. En effet, L. Tesnière propose une relation de dépendance du sujet et des compléments par rapport au verbe ; c'est le verbe qui sélectionne les compléments dont il a besoin et leurs traits formels et sémantiques pertinents.

Voici, à titre d'exemple, la phrase « Alfred frappe Bernard » (Tesnière, 1959 :15), à partir de l'hypothèse du verbe comme pivot, l'analyse se déroule comme suit :



Le verbe *frapper* comme régisseur des autres éléments de la phrase ; tandis que la grammaire traditionnelle ne conçoit pas d'élément régisseur, mais plutôt trois constituants constructeurs de la phrase, le verbe ne régit pas ces éléments, ils conforment les différentes parties fonctionnelles de la phrase. Néanmoins, dans une analyse de dépendances, c'est le verbe qui sélectionne les constituants et leur nature. C'est une conception très innovatrice, puisque, en proposant le verbe comme le pivot de la phrase, Tesnière nous propose deux concepts très pertinents pour l'analyse : les schémas verbaux et la valence verbale.

Chaque unité linguistique a un potentiel de combinaison avec d'autres unités, soit la combinaison en syntagmes, c'est-à-dire, dans l'axe syntagmatique, soit la combinaison lexicale, le choix pertinent dans l'axe associative ; les unités ont la capacité de se rapprocher de certaines unités, et non d'autres. Dans son sens large, cette capacité de combinaison est la valence.

Le verbe est comparable « à une sorte d'atome crochu, susceptible d'exercer son attraction sur un nombre plus ou moins élevé d'actants » (Tesnière, 1959 : 238), le nombre de participants qu'il est capable de régir est déterminé par sa valence. La nature nucléaire du verbe impose les différentes possibilités combinatoires avec un nombre restreint d'éléments qui déterminent sa capacité relationnelle. Le verbe, comme noyau organisateur de la phrase, choisit le nombre et le type de compléments sous lesquels exercer son influence. Dans un

sens spécifique et concret, chaque verbe a une structure déterminée, autrement dit, un schéma qui lui est propre. Les différents schémas des verbes sont déterminés par la valence.

La valence comporte les caractéristiques de combinaison sémantique et syntaxique imposées par le verbe qui déterminent sa structure minimale. La valence peut se définir comme la propriété qu'ont les verbes de demander un nombre déterminé d'éléments comme compléments, « le nombre de crochets que présente un verbe et par conséquent le nombre d'actants qu'il est susceptible de régir » (Tesnière, 1959 : 238).

Dans le modèle actanciel de Tesnière (1959), la valence du verbe détermine le nombre et le type d'actants requis pour structurer la phrase. Comme le définit Lazard (1998) « les actants sont les éléments ou ensembles d'éléments qui représentent sur le plan morphosyntaxique les participants impliqués dans le procès exprimé par la phrase » (Lazard, 1998 : 12).

La valence d'un verbe est de nature quantitative et qualitative. La première, la valence quantitative, régit le nombre d'éléments sous lesquels le verbe exerce son attraction, alors que la deuxième, de nature qualitative, impose les caractéristiques lexicales des constituants et la spécification de combinaison restreintes pour chaque prédicat concret. En tenant compte des traits exigés par la valence verbale, en résultent les différents schémas verbaux propres à chaque prédicat.

À titre d'illustration, un schéma du verbe *boire*, dont la sémantique de l'objet est précisée selon la typologie de Gross (2008) :

(1) Boire : SN1 (agent) + V + SN2 (boisson)

La valence quantitative détermine que le verbe « boire » est de nature bivalente, c'est-à-dire, il retient deux constituants dans sa structure. De son côté, la valence qualitative explique que le verbe se combine, syntaxiquement, avec un sujet et un complément d'objet de nature nominale, et, sémantiquement, les traits lexicaux desdits compléments, un sujet agent et un complément objet du champ des /boissons/.

Tesnière a influencé des théories postérieures telles que la grammaire de dépendances, alternative qui conteste les modèles générativistes dont l'analyse syntaxique portait sur les constituants, et non plus sur les dépendances.

2.2. La sémantique : les rôles sémantiques

La syntaxe s'attache à l'analyse des relations établies entre les différents constituants de la phrase, alors que la sémantique constitue son pendant et elle concerne la signification de ces éléments.

La sémantique étudie la structure des énoncés, des constituants et, plus largement, les unités linguistiques, d'après leur signification ; c'est-à-dire, c'est l'étude du sens des expressions linguistiques. Les traits distinctifs du sens des unités lexicales permettent de sélectionner une unité plutôt qu'une autre, de sorte que, bien que les traits de combinaison restent identiques, l'énoncé obtenu présente des variations de sens.

(2) Mon père lit le journal

(3) Mon chien lit le journal

Les traits de combinaison sont identiques dans les cas (2) et (3), mais le choix du lexique rend la phrase inacceptable, du point de vue sémantique, dans le deuxième exemple.

Les constituants imposés par le verbe définis par la valence quantitative, et même les traits de combinaison syntaxique ne suffisent pas ; il est nécessaire de fournir des caractéristiques sémantiques concrètes pour chaque constituant, afin de rendre compte du fonctionnement effectif des prédicats en langue ; c'est la fonction des rôles sémantiques.

« Les rôles sémantiques précisent la manière dont les entités correspondant aux fonctions syntaxiques participent à l'accomplissement du procès » (Comanescu, 2010 : 14). Ils désignent la fonction sémantique, la signification propre à chaque constituant par rapport à l'action, état ou procès, désigné par le verbe. Un rôle sémantique décrit la relation entre un constituant et le prédicat.

La classification des rôles sémantiques n'est pas dénuée de problématique, bien au contraire, les différentes approches montrent les divergences dans cette question.

La *Grammaire méthodique du français* de Riegel, Pellat et Rioul (2014) distingue neuf types de rôles sémantiques : agent, objet ou patient, bénéficiaire, siège, instrument, locatif, but, résultatif et source. En revanche, la *Grande Grammaire du Français* (2021) propose la distinction de huit types de rôles sémantiques : agent, cause, expérient, lieu, patient, possesseur, thème et valeur. Cependant, Le Goffic (1993) insiste sur le caractère variable et non figée de ces fonctions, « en traitant la sémantique de chaque fonction à l'occasion de son étude syntaxique » (Le Goffic, 1993 : 16), il avance déjà un rapprochement entre la syntaxe et la sémantique : le schéma syntaxique comme source de variation sémantique. Il mentionne quelques rôles sémantiques dans son sens large tels que l'agent, instrument ou source.

On ne peut pas aborder la question des rôles sémantiques sans évoquer la grammaire de P. Charaudeau. Sa *Grammaire du sens et de l'expression* (1992) ne divise pas les rôles

sémantiques comme Riegel, Pellat et Rioul (2014) ou Le Goffic (1993), il combine « le rôle actanciel et la qualification de l'être qui l'exerce » (Charaudeau, 1992 : 381). Autrement dit, il classe les différents rôles sémantiques selon la manière dont l'actant participe au procès exprimé par le verbe. Ainsi, il distingue les actants directement liés à l'action – l'agent, le patient et le destinataire ; les actants satellites – l'auxiliaire, l'allié, l'obstacle et l'opposant ; et, finalement, les actants circonstanciels – le locatif, le situatif, le causatif et le final (Charaudeau, 1992 : 381-386).

Cette difficulté de classification des rôles sémantiques est également posée par Lazard (1994), qui souligne le caractère limité des fonctions actanciennes, ou des rôles sémantiques, face à la complexité du réel. Il affirme ainsi que « chaque grammaire résulte d'une élaboration particulière des relations perçues entre les êtres, les choses et les procès, si bien que la syntaxe de la phrase ne les reflète que médiatement, à travers une interprétation complexe » (Lazard, 1994 : 65). Donc, selon la perspective de Lazard (1994), il est difficile de fournir une classification universelle et systématique pour les différents rôles sémantiques de la phrase en raison de la diversité et des spécificités propres à chaque entité du réel.

En dépit des divergences, et souvent avec des terminologies différentes, les quatre grammaires susmentionnées sont d'accord sur un grand nombre de rôles sémantiques, tels que l'agent, le patient, le bénéficiaire ou destinataire, parmi d'autres. Cependant, ces classes ne désignent que des ensembles flous avec des caractéristiques générales, mais leur description ne rend pas compte du vrai fonctionnement des conditions sémantiques imposées par le verbe. À titre d'exemple :

(4) Le professeur enseigne la grammaire

À partir des rôles sémantiques précédents, on pourrait penser au complément *la grammaire* comme un objet, ce que le professeur enseigne, mais, la grammaire, est-elle vraiment un objet ? Selon la théorie de Charaudeau (1992), *la grammaire* est un complément directement lié à l'action du verbe (*enseigner quelque chose*), considérons-le donc en tant que patient, la grammaire subit-t-elle l'action d'enseigner ?

Ou encore :

(5) Le roman a été bien accueilli par les lecteurs

Le roman, est-il l'instrument de l'action « accueillir », un moyen d'accueil ? Peut-être que le syntagme remplit la fonction sémantique d'agent, non pas parce qu'il effectue l'action, mais en raison de sa nature nominale et sa place préverbale non-marquée. Autrement dit, le fait que le syntagme soit en tête de phrase pourrait suggérer un statut agentif, ce qui n'est pas le cas. Dans quelle mesure la forme grammaticale du sujet influence-t-elle l'interprétation sémantique de son rôle ?

La réponse négative à ces deux exemples, complément d'objet non-objet (4) et sujet non-agent (5), montre les limites de la restriction des rôles sémantiques. La classification des ces quatre grammaires ne suffit même pas pour rendre compte de ce que désigne sémantiquement *la grammaire* dans le cas (4). Par conséquent, il faut élargir les classes sémantiques avec des critères plus spécifiques et appropriés.

G. Gross dans *Les classes d'objet* (2008) exprime la nécessité de préciser les classes sémantiques. Il parle d'hyperclasses pour désigner les rôles sémantiques définis dans les grammaires susmentionnées. Les hyperclasses désignent des ensembles assez flous, l'agent, le patient ou l'objet, des caractéristiques sémantiques partagées mais qui ne rendent pas compte du vrai rapprochement de la sélection ; on devrait préciser concrètement les traits

sémantiques spécifiques. En admettant qu'un verbe comme *lire* – exemple (2) et (3) – exige un sujet du type agent, on pourrait croire que n'importe quel type d'agentivité est acceptable dans ce schéma, donc, les traits /+ -animé/, /humain/, /animal/, parmi beaucoup d'autres possibilités qui s'inscrivent dans l'hyperclasse « agent » seraient interchangeables ; mais ce n'est pas le cas :

(5) Le chien lit la nouvelle aux enfants

La non-spécification du rôle sémantique, sous l'hyperclasse /agent/, explique la non-acceptabilité du point de vue sémantique de l'exemple (5). Les grandes catégories sémantiques ne suffisent pas pour définir la sémantique des arguments propre à chaque verbe, ce serait nécessaire de spécifier « quel type précis de nom peut se trouver en position d'argument » (Le Pesant & Mathieu Colas, 1998 : 11)

Les sens du verbe déterminent les différents rôles sémantiques qu'il comporte dans sa structure verbale, c'est-à-dire qu'il y a un rapprochement entre le sens du prédicat et les rôles sémantiques. À première vue, les possibilités combinatoires entre les verbes et les rôles sémantiques des constituants qu'il implique semblent infinies, voire les usages métaphoriques, les glissements de sens, le contexte ou les différentes acceptions des verbes, pourtant, une certaine régularité existe toujours. Chaque prédicat a une tendance à s'associer à un type déterminé de rôle sémantique, ce qui nous permet d'établir une systématisation entre la construction du verbe dans une acception précise et ses possibilités combinatoires. De cette idée découle la possibilité d'une classification des types de verbes selon la situation qu'ils représentent, et en conséquence, une systématisation de leur combinatoire.

À ce propos, S. C. Dik (1978) propose une classification des prédicats selon une typologie de situations, inscrite dans le cadre de la grammaire fonctionnelle, qui résulte

particulièrement intéressant pour les objectifs de ce travail. Ce modèle permet de classer les prédicats selon le type de situation qu'ils décrivent, s'accordant à quelques paramètres, tels que le dynamisme de la situation et le degré de contrôle du sujet sur le prédicat. Les verbes se caractérisent par un *continuum* du contrôle exercé par le sujet sur le prédicat et du dynamisme interne du verbe, ainsi, selon la place que les prédicats occupent dans cette échelle ils sont classés comme actions, états, procès ou positions. Chaque type de situation proposée a une tendance à s'associer à des rôles sémantiques spécifiques selon les traits inhérents de contrôle et de dynamisme.

À titre d'illustration :

(6) Jean reste silencieux pendant la discussion

Dans ce cas, il y a un contrôle du sujet sur le prédicat, c'est Jean qui décide d'être silencieux et c'est à lui d'arrêter cet état. Néanmoins, le prédicat « rester » n'implique pas un dynamisme interne, il n'y a pas un changement de situation tout au long du procès décrit. Conséquemment, en raison du contrôle positif du sujet et de la négativité dynamique, le prédicat décrit une situation du type procès.

La typologie de Dik permet d'établir une corrélation systématique entre le type de prédicat et les traits sémantiques restreints aux compléments que le prédicat comporte dans son schéma verbal. Ainsi, un rôle sémantique agent tend à s'associer à une action, en raison du degré de contrôle et du dynamisme du prédicat, alors qu'un expérimentateur se rattache préférentiellement à un état, puisqu'il n'est plus le contrôleur du verbe, mais celui qui subit sa situation.

En conclusion, la typologie de situations de Dik permet de mieux comprendre la manière dont les traits inhérents du prédicat organisent et déterminent la structure sémantique

de la phrase. Ainsi, l'analyse de la combinatoire de chaque type de situation avec des rôles sémantiques spécifiques offre la possibilité d'établir une régularité systématique, rapprochant le schéma verbal et la structure sémantique y associée.

2.3. Les compléments essentiels

En revenant à la question des schémas verbaux, il convient de se poser la question suivante : tous les éléments soumis à l'attraction du verbe ont-ils une importance équivalente ?

Pour ce qui est des fonctions dites subordonnées au verbe, c'est-à-dire, impliquées dans la structure syntaxique du verbe, Tesnière distingue deux types principaux : les actants et les circonstants. Il y a bien d'autres approches qui font la même distinction : fonctions essentielles et fonctions accessoires (Denis & Sancier-Château, 1994), compléments essentiels et circonstanciels (R. L. Wagner & J. Pinchon, 1962 : 75), ce ne sont que deux exemples parmi un ensemble large d'étiquettes. En dépit des différentes terminologies, tous ces binômes sont fondés sur la même différenciation capitale : le caractère obligatoire ou facultatif. En effet, tous les compléments présents dans une phrase n'ont pas le même poids hiérarchique.

D'une part, les compléments essentiels, ou les actants, sont exigés par la valence du verbe, c'est-à-dire, ils participent au schéma minimal du verbe, de sorte que leur présence devient obligatoire pour que la phrase soit grammaticale et ait un sens complet. Les actants sont articulés autour du verbe en tant que centre de la proposition. Des auteurs différencient entre les critères forts et faibles pour la distinction entre les compléments essentiels et non essentiels, ainsi, la pronominalisation ou la dislocation s'avèrent un critère fort d'identification des compléments essentiels (Willems, 1981 ; Riegel *et al*, 2014).

Sous réserve de certaines controverses concernant le complément indirect à sens locatif (Riegel *et al*, 2014), tous les grammairiens coïncident à identifier au minimum quatre compléments obligatoires : le sujet, l'attribut, le complément d'objet direct et le complément d'objet indirect.

D'autre part, les compléments accessoires, ou circonstanciels, ne partagent pas le caractère obligatoire des actants. Les compléments accessoires n'entrent pas dans la structure minimale du verbe, puisque leur présence n'est pas obligatoire pour que la phrase soit grammaticale et cohérente. La suppression de ce type de compléments devient toujours possible, vu qu'ils n'ajoutent qu'une information complémentaire, et non déterminante pour la compréhension de la phrase. Les circonstanciels sont le complément circonstanciel et le complément d'agent.

Comme indiqué ci-après, un exemple illustratif de la distinction entre les compléments essentiels et les compléments accessoires :

(7) Marie achète le pain chez le boulanger

(8) Marie achète le pain

(9) Marie achète chez le boulanger

Effectivement, la suppression du complément circonstanciel *chez le boulanger* dans (8) n'empêche pas la compréhension de la phrase. Ce complément n'est pas imposé par le verbe, puisqu'il s'agit d'un complément facultatif, sa présence ou absence est déterminé par le choix du locuteur. Le syntagme choisit a été *chez le boulanger*, mais le choix aurait pu bien être *le matin*, ou tout autre complément facultatif. Les compléments circonstanciels sont généralement interchangeables et leur présence ou absence ne rend pas la phrase agrammaticale.

En revanche, l'omission du complément d'objet direct *le pain* dans l'exemple (9) ne rend pas non plus la phrase agrammaticale, mais la situation est différente : ici, le sens du complément reste latent (Fónagy, 1985 ; Pino, 2004), il peut se déduire à partir du sens du verbe, l'objet latent est « ce qu'on appelle traditionnellement emplois élidés ou elliptiques » (Pino, 2004 : 298). Autrement-dit, l'action « acheter » implique toujours l'achat de quelque chose, même si cette chose n'est pas mentionnée explicitement. Ce sont les cas des emplois absolus des verbes à complément d'objet, c'est-à-dire, des cas où le complément d'objet est tellement rattaché au verbe que, lors de son omission, son sens est récupérable à partir du contexte, nous pouvons supprimer le complément d'objet car son sens est implicite dans l'acception du verbe. Ainsi, la phrase (9) est acceptable malgré l'omission du complément d'objet direct dans une phrase transitive, étant donné que « acheter » implique toujours « acheter quelque chose ».

Quoique chaque constituant soit généralement associé au type essentiel ou non essentiel – par exemple, le complément d'objet direct est généralement un complément de type essentiel et le complément circonstanciel est le plus fréquemment un complément non essentiel – la principale différence émane de la prédictibilité du sens. Ainsi, les compléments essentiels ont un contenu sémantique qui, lors de leur omission, reste toujours implicite par le sens du verbe, autrement la phrase serait agrammaticale. En revanche, les compléments non essentiels doivent être exprimés explicitement car leur sens ne peut pas se déduire à partir du verbe, la relation qu'ils entretiennent avec le verbe n'est pas aussi directe que celle des compléments essentiels.

Selon que les verbes comportent dans son schéma minimal un, deux ou trois actants, ils sont nommés monovalents, bivalents ou trivalents.

Notre étude ne concerne que l'analyse du sujet et du complément d'objet direct dans une sélection de verbes. Néanmoins, cela n'enlève rien à l'intérêt de la problématique liée aux autres compléments susmentionnés, dont l'analyse et l'examen ne seraient pas dissociés de toute controverse.

2.3.1. Le sujet

La présente étude vise à analyser la relation syntaxico-sémantique dans la structure des verbes par rapport à deux constituants essentiels : le sujet et le complément d'objet. En conséquence, la définition de ces deux constituants – avec leurs principales divergences – devient primordiale pour nous.

La définition du sujet représente une grande difficulté pour les grammairiens, puisque, malgré les multiples options abordées pour sa définition, toutes présentent de grandes divergences sur des points controversés qui, sans aucun doute, rendent la tâche difficile. Dans les différentes théories grammaticales, le sujet a été défini d'un point de vue sémantique, comme point de départ informatif et comme agent verbal : le sujet désigne celui qui réalise l'action du verbe ; d'autres études proposent de le caractériser à travers des traits formels, tels que sa position dans la phrase ou l'accord sujet-verbe, entre autres. En dépit de ces efforts, on cherche encore une définition adéquate, notamment, universelle, de cet élément de la phrase.

Analysons les différentes perspectives proposées pour la définition du sujet.

D'un côté, des définitions comme « le sujet est le terme point de départ de l'énoncé, il désigne l'être ou la chose dont on dit quelque chose » (M. Grevisse, 1980 : 172) ou « thème ou sujet » (R. L. Wagner & J. Pinchon, 1962 : 64) s'appuient sur une caractérisation uniquement sémantique. Ce type de définition semble acceptable dans la plupart des cas, puisque la position initiale du sujet c'est sa place non-marquée, donc couramment le sujet est

le point de départ informatif, et les verbes qui désignent des actions constituent un ensemble très vaste. Cependant, cette définition sémantique présente certaines limites :

(10) Il y a beaucoup de manifestations contre la pollution

(11) Les manifestations ont été dirigées par le comité d'étudiants

Dans le cas (10), le point de départ informatif, c'est-à-dire, le thème de la phrase, n'est pas le sujet grammatical « il », mais bien « les manifestations contre la pollution », c'est cette séquence la porteuse du poids informatif de la phrase, donc, le sujet grammatical ne coïncide pas avec le thème de la phrase. Dans (11), la séquence « les manifestations » occupent la place thématique de la phrase, mais, contrairement aux définitions, cette séquence en fonction sujet n'est pas identifiée avec le rôle sémantique /agent/, fréquemment associé au sujet, c'est-à-dire, « les manifestations » ne réalisent pas l'action « diriger ». Donc, il y a un décalage entre le thème et le rôle sémantique /agent/ de la phrase. Comment défendre une définition sémantique du sujet lorsqu'il ne coïncide ni avec le thème ni avec le rôle sémantique /agent/ ?

D'autre part, certaines définitions s'appuient sur des critères formels ; ainsi « le sujet est tout bonnement le mot qui donne la loi au verbe » (G. et R. le Bidois, 1967, t. I : 382) ou « le sujet dénote la fonction assumée par le terme ou le membre qui confère à un verbe ses catégories de personne, de nombre et éventuellement de genre » (R. L. Wagner & J. Pinchon, 1962 : 23). Ces approches permettent de limiter le sujet à sa fonction syntaxique. Cependant, cette définition entraîne des contradictions :

(12) Il existe plusieurs solutions envisageables

Le cas (12) exemplifie les définitions formelles du sujet, puisque c'est la séquence « il » qui transfère ses catégories grammaticales au verbe, c'est-à-dire, l'accord verbal est fait

avec le sujet syntaxique « il ». Cependant, le sujet « il » est dépourvu de contenu sémantique, il n'a pas de référent réel et il n'est pas non plus le thème de la phrase, c'est la séquence « plusieurs solutions envisageables » qui porte le poids informatif de la phrase. Ce décalage entre le sujet syntaxique et le poids informatif de l'énoncé remet en question l'acceptabilité d'une définition purement formelle du sujet.

À part ces contraintes, la définition la plus acceptable identifie le sujet en tant que constituant essentiel qui codifie le seul actant des phrases intransitives monoactanciennes, ou le premier actant des phrases transitives biactanciennes ou triactanciennes, en d'autres termes, à deux ou trois actants. Cela éclaire une définition assez universelle et neutre pour cette fonction qui ne montre pas les entrailles syntaxiques et sémantiques autour du sujet.

2.3.2. Le complément d'objet

Le complément d'objet direct implique un grand nombre de problèmes en ce qui concerne sa définition et sa caractérisation, d'où que les multiples approches des théories grammaticales se contredisent générant des incongruences.

D'une part, les approches traditionnelles privilégient la définition sémantique du complément d'objet direct. Notamment « énonce la personne ou la chose sur laquelle passe l'action du sujet [...] étant l'objet de l'action » (M. Grevisse, 1964 : 138), de même que « le complément d'objet direct indique la personne ou la chose, représentée par un mot ou groupe de mots, sur lesquelles s'exerce l'action accomplie par le sujet » (H. Béchade, 1986 : 181). Cependant, ce type de définition affirmant que l'action du verbe passe du sujet vers l'objet, codifié donc comme complément d'objet, posent des contraintes selon le rôle sémantique, donc, la valence sémantique du verbe. Par exemple :

(13) Les militaires brûlent les documents

Cette construction exemplifie le passage de l'action du verbe vers l'objet, ce sont vraiment *les documents* qui subissent l'action d'être brûlés.

En revanche :

(14) Ma mère voit la nouvelle maison

Dans cet énoncé, *la nouvelle maison* ne subit pas l'action de voir, donc, l'action ne se transfère pas du sujet au complément d'objet, ainsi *la nouvelle maison* n'est pas affectée ou modifiée par l'acte de perception. Cette observation invite à nuancer la définition sémantique traditionnelle du complément d'objet comme récepteur de l'action verbale. Il serait pertinent de proposer une délimitation sémantique des types d'objet. Ainsi, on pourrait considérer *la nouvelle maison* comme un complément d'objet direct du type « objets observés » (Pino, 2003 : 399). Cette distinction permettrait de raffiner la définition sémantique traditionnelle et de mieux rendre compte de la spécificité des verbes de perception visuelle.

D'autre part, des auteurs tels que Denis et Sancier-Château préfèrent définir le complément d'objet direct d'après ses propriétés formelles, donc, d'un point de vue syntaxique, et cela en raison du caractère flou des définitions sémantiques. À partir des propriétés de combinaison, le complément d'objet direct est défini par sa construction directe, c'est-à-dire, sans préposition et sa place à droite du verbe, hormis les cas de pronominalisation.

Une telle affirmation est partagée par H. Béchade « le complément d'objet direct se reconnaît à diverses propriétés syntaxiques : construction sans préposition [...] place à la droite du verbe, sauf contraintes syntaxiques [...] possibilité de remplacement par un pronom personnel de 3^{ème} personne » (H. Béchade, 1986 : 183). Néanmoins, en admettant l'obligatorité du complément d'objet direct, comment expliquer ces cas ? :

(15) Il vit une belle vie

(16) Il vit

Ces deux énoncés illustrent une double apparition du même verbe dans un usage bivalent d'une part, et monovalent d'autre part. Il est vrai que le complément dans (15) *une belle vie* est directement lié au verbe et peut être identifié comme un complément d'objet interne ; c'est-à-dire, un complément directement rattaché morphologiquement et sémantiquement au sens du verbe (Pino, 2004). Or, si ce complément est obligatoire, son absence devrait rendre la phrase (16) agrammaticale, ce qui n'est pas le cas.

La variation d'apparition du verbe *vivre* révèle en réalité une distinction sémantique. Dans sa forme bivalente, le verbe *vivre* s'inscrit dans le champ des verbes d'expérience ou de sentiment ; tandis que, dans son apparition monovalente, il adopte un sens plus ontologique ou existentiel. Donc, qu'est-ce qu'il convient de considérer ? Quels critères permettent de déterminer l'obligatorité du complément d'objet, lorsque sa présence modifie le sens du prédicat sans affecter sa grammaticalité ?

Prenant en compte ces contraintes, la définition plus universelle pour le complément d'objet direct repose sur sa construction directe, sans préposition, et sa place à droite du verbe, excepté les cas de pronominalisation.

À la suite de cet examen rapide des principales difficultés liées au sujet et au complément d'objet direct, on observe que le rattachement syntaxique et sémantique n'est pas toujours possible. Dans les sections suivantes, on verra les avantages et les points communs issus du rapprochement syntaxico-sémantique pour l'analyse grammaticale.

3. La relation syntaxe et sémantique

Une définition de taille strictement syntaxique du sujet et du complément d'objet devient impossible, non moins que la définition sémantique, pleine de contraintes.

Cependant, l'une devient indissociable de l'autre, de façon qu'elles construisent un binôme capable de rendre compte d'un plus haut degré d'effectivité de la langue. Bien que l'analyse syntaxique et sémantique séparément n'expliquent pas tous les phénomènes linguistiques, le rapprochement des deux perspectives fournit une spécification dans leur étude.

La relation entre la syntaxe et la sémantique est bidirectionnelle : la syntaxe impose des limitations à l'interprétation du sens ; de même que la sémantique conditionne la structure syntaxique des constituants. La syntaxe, en son sens strict, se rattache à la notion de grammaticalité, la bonne construction d'après la combinaison syntagmatique, qui détermine si une phrase est correcte ou pas. La sémantique, de son côté, liée à la notion d'acceptabilité, détermine si la combinaison du lexique a un sens plausible, donc acceptable ou pas.

D. Willems (1981) identifie trois étapes dans la construction de l'analyse syntaxico-sémantique. Premièrement, on peut identifier les relations sémantiques principales établies au sein de la phrase ; dans une deuxième étape, ces relations conditionnent ou orientent la sélection d'un nombre restreint de constructions syntaxiques. Ainsi, le choix d'une certaine construction syntaxique implique le choix d'un certain lexique en fonction des rôles sémantiques impliqués. C'est dans cette dernière étape que la syntaxe et la sémantique fondent leurs objectifs. En revanche, revenant à l'analyse de dépendances de Tesnière (1959), la valence du verbe exige un nombre de caractéristiques syntaxiques et sémantiques de combinaison, à partir desquelles se construit un schéma verbal acceptable et grammatical, donc les étapes diffèrent. C'est le verbe qui sélectionne et qui conditionne le choix du lexique et des constructions syntaxiques possibles. Donc, le choix syntaxico-sémantique n'est pas

externe à la construction, il se limite aux restrictions et contraintes imposées par la valence du verbe.

On parle toujours d'interdépendance syntaxe et sémantique, mais, est-elle pure ou y a-t-il une hiérarchie ?

D. Willems (1981) signale que la syntaxe est la base pour la définition sémantique ; autrement dit, l'interprétation sémantique dépend de la structure syntaxique. Chaque type d'unité syntaxique est capable de développer un nombre restreint de rôles sémantiques. Par exemple, un complément circonstanciel de lieu ne remplira jamais un rôle sémantique /humain/, car la nature humaine ne permet pas, généralement, de référer à une circonstance. La disposition des éléments devient le socle à partir duquel on peut juger l'interprétation sémantique, puisque cela définit les relations établies par chaque constituant.

(17) Le chien a mordu l'enfant : SNI + vbe voix active + COD

(18) L'enfant a été mordu par le chien : SNI + vbe voix passive + COD

Dans ce cas-là, l'ordre des constituants et la morphologie du verbe conditionnent l'interprétation sémantique des constituants de la phrase. Ainsi, dans l'exemple (17), la voix passive du verbe modifie la distribution des rôles sémantiques. Dans la construction passive, le sujet syntaxique à gauche du verbe ne correspond pas à l'agent de l'action, mais au patient, de même que le complément introduit par la préposition *par* comporte le rôle d'agent, codifié comme complément d'agent. Donc, les fonctions sémantiques se distribuent par rapport à la structure syntaxique imposée par la valence verbale ; c'est-à-dire qu'à travers la configuration syntaxique on détermine les rôles sémantiques des constituants.

Cette divergence entre la structure syntaxique et l'interprétation sémantique est au cœur de l'interprétation de Lazard (1994), qui souligne que « il est *a priori* impossible que la

syntaxe reflète fidèlement les relations perçues dans le monde extérieur, car celles-ci sont infiniment variées, alors que les fonctions actanciennes sont inévitablement en nombre, et généralement en petit nombre » (Lazard, 1994 : 66). Ainsi, la syntaxe ne fait que schématiser les relations complexes du monde extérieur dans un nombre restreint de fonctions sémantiques, ce qui confirme que l'analyse syntaxico-sémantique doit tenir compte des décalages entre forme et sens.

En revanche, la conception de Willems (1981) entre en confrontation avec celle de la valence verbale de Tesnière. Chaque verbe détermine de manière bidirectionnelle sa capacité de combinaison, à la fois sur le plan syntagmatique et sur le plan associatif, ces deux dimensions étant indissociables. En conséquence, il ne semble pas pertinent de considérer la syntaxe comme la base de la sémantique, ni comme la porteuse des relations sémantiques. Il est possible que la neutralité de l'expression syntaxique explique pourquoi elle est perçue comme la base structurale du sens. En effet, la syntaxe propose des schémas de combinaison relativement neutres, tels que les syntagmes nominaux ou les syntagmes prépositionnels ; tandis que le choix des lexèmes qui occupent ces fonctions syntaxiques s'effectue sur un ensemble plus vaste : le lexique d'une langue. C'est dans cette perspective que l'on peut considérer le rôle de la syntaxe comme la structure de base pour matérialiser le choix du lexique pertinent ; c'est-à-dire, dans la construction du sens.

Cependant, comme souligne Willems (1981), l'interprétation sémantique ne vient pas d'une simple intuition à l'esprit du locuteur ; au contraire, la sémantique repose sur des traits formels et relationnels, notamment sur les traits combinatoires définis par la valence verbale. Autrement dit, les propriétés formelles des compléments nucléaires du verbe apportent une intuition sur leur rôle sémantique. Par exemple, le fonctionnement des pronoms *à lui* et *y*, selon la nature /+- animé/ du complément d'objet qu'ils remplacent. Cela nous apporte des

traits sémantiques du complément pronominalisé, qui spécifient la structure sémantique du prédicat : les traits sémantiques s'accordent à la structure formelle.

Dans cette même perspective, Gross (2012) souligne que le lexique ne peut pas être étudié de façon isolée, mais seulement à travers ses combinaisons syntaxiques : c'est dans les configurations structurelles où le mot acquiert une vraie signification. Les propriétés formelles des compléments orientent l'interprétation sémantique de la phrase, donc, la configuration syntaxique et l'analyse sémantique sont indissociables.

L'environnement grammatical et lexical conditionne la structure syntaxico-sémantique. À titre d'exemple :

(19) Je pense partir demain : SN1 + V + SN2 → /+ animé/ + V + /idée/

(20) Je pense à lui : SNI + V + à + SN2 → /+ animé/ + V + /personne/

Ici, l'exigence de la préposition *à* sous (20), implique un degré d'animation dans le complément, étant donné que le pronom *lui* ne remplace généralement que des animés. Cependant, l'impossibilité de dire **Je pense Mathieu*, implique que le verbe *penser*, dans cette acception, interdit un complément d'objet animé. On conclut que les traits formels des prédicats déterminent aussi le choix sémantique ; les compléments changent leur rôle sémantique à partir des changements syntaxiques.

En définitive, pour chaque structure sémantique, il y a des possibilités distributionnelles propres ; de la même façon, pour chaque structure syntaxique, il y a des traits sémantiques propres à chaque constituant.

Cependant, à la suite des exemples (19) et (20), il serait convenable d'analyser chaque prédicat séparément, puisque chaque acception différente comporte des rôles sémantiques et

une combinaison syntaxique propres. C'est cette sélection qui permet aux locuteurs d'être cohérents ; par exemple, on ne devrait pas dire :

(21) Mon bonsaï est décédé

Mais c'est acceptable :

(22) La mère de Pierre est décédée

La valence verbale du verbe *décéder* détermine la même structure syntaxique, du type SN1 + vbe passif ; en revanche, la nature sémantique du SN1 dans (21) rend la phrase bizarre : même combinaison syntaxique, mais structure sémantique différente.

4. Le cas des verbes de perception

Avec l'objectif d'illustrer la réflexion sur les rapports syntaxico-sémantiques autour du sujet et du complément d'objet direct, on a limité l'étude à l'analyse de trois verbes du groupe de perception visuelle.

À partir des hypothèses du modèle de Dik mentionnée à la section 2.2., le corpus des verbes de perception visuelle est restreint à une sous-classe de verbes dont la différence réside dans le degré de contrôle du sujet. Les trois lemmes sont : *regarder*, *voir* et *observer*. Ce sont des prédicats dont le sens est très proche, mais les locuteurs sélectionnent le prédicat pertinent selon le contexte.

Ces verbes du corpus sont multifonctionnels et polysémiques, c'est-à-dire, ils varient dans leurs usages et leurs signifiés selon la combinatoire qu'ils entraînent. Conséquemment, on a restreint l'apparition de chaque prédicat à l'acception de perception physique : les usages dans lesquels ces verbes désignent une perception physique ou réelle du monde extérieur, actualisée par le sens de la vue. Nous avons rejeté pour l'étude tous les glissements de sens

des verbes, voire les usages métaphoriques ou lexicalisés, du fait que leur étude échappe les limites de notre travail.

À partir de ce corpus retreint aux verbes de perception visuelle physique et avec variabilité dans le contrôle du sujet, nous allons essayer de mettre en rapport le plan syntaxique, la combinaison distributionnelle des verbes, avec les traits lexicaux qu'ils imposent. L'objectif sera d'analyser ce qui détermine les oppositions pertinentes, ce qui mène les locuteurs à employer différemment *regarder*, *voir* et *observer*. Pour chacun d'eux, nous analyserons la typologie situationnelle selon le modèle de Dik (section 2.2), les rôles sémantiques des participants et les implications que chaque prédicat impose pour la distribution syntaxico-sémantique.

4.1. Apparitions des verbes du corpus dans le dictionnaire

C'est intéressant de constater les différentes apparitions des verbes du corpus dans les dictionnaires. Pour ce faire, on a eu recours au *Trésor de la Langue Française Informatisée* (TLFi), pour examiner les significations de ces trois verbes du corpus.

La définition des trois prédicats coïncident sur le caractère transitif, c'est-à-dire, ces verbes imposent obligatoirement un complément d'objet pour leur construction minimale. Cela nous donne déjà une intuition sur leur fonctionnement syntaxique. Néanmoins, les définitions diffèrent en ce qui concerne le rôle des participants, c'est-à-dire, la manière dont la perception s'accomplit :

- a) Regarder : *diriger, fixer les yeux sur quelque chose, sur quelqu'un*
- b) Voir : *enregistrer l'image de ce qui se trouve dans le champ visuel, d'une manière passive*
- c) Observer : *considérer avec attention, avec application*

Ces verbes appartiennent à l'hyperclasse des verbes de perception, concrètement visuelle, ce qui offre des caractéristiques communes dans la définition, il s'agit toujours de la perception visuelle d'une réalité. Cependant, ils diffèrent dans la façon où chaque perception est faite, donc, la combinaison est différente pour chaque verbe. Bien que la signification de chaque verbe ait des ressemblances, chacune d'elles offre des spécifications qui limiteront leur usage et leur combinaison syntaxico-sémantique.

Sans entrer dans des concrétisations, qui seront abordées dans les sections suivantes, on peut déjà observer, dans la définition même des verbes, des différences qui affectent les impositions de la structure sémantique de leurs participants.

D'une part, le verbe *regarder* et le verbe *observer* insistent sur la volonté du sujet dans la perception visuelle, c'est une action contrôlée par le sujet, la rencontre de la vue avec l'objet observé n'est pas produit de la casualité.

Par contre, le verbe *voir* accentue en revanche la passivité de l'action visuelle, le sujet n'est plus le contrôleur de la vue. Le sujet reçoit d'une manière passive l'objet observé, produit d'une manifestation involontaire et intrinsèque du sens visuel.

Cette opposition agentivité-passivité dans la sémantique du sujet conditionnera aussi les traits sémantiques du complément d'objet.

4.2. Différentes structures syntaxico-sémantiques

L'analyse de l'interdépendance syntaxico-sémantique sera fondée sur une approche comparative entre la typologie de situations de Dik (1978) et les théories grammaticales susmentionnées dans les sections 2.1 et 2.2. ; notamment la conception des rôles sémantiques de Charaudeau (1992). L'objectif sera d'analyser les divergences dans l'analyse de la

structure des verbes afin d'examiner leur comportement syntaxico-sémantique : la structure relationnelle que les verbes spécifient.

Les verbes du corpus sont toujours employés transitivement, c'est-à-dire, qu'ils présentent une structure bivalente comportant un sujet et un complément d'objet. Leur structure syntaxique minimale peut être définie comme suit : SN1 + vbe de perception visuelle + SN2. Analysons donc les entrailles de chaque structure syntaxique et la manière dont la sémantique du verbe conditionne les occurrences syntaxiques.

4.2.1. Le verbe *regarder*

Bien qu'appartenant à la même classe de verbes que *voir* et *observer* – la perception visuelle –, le verbe *regarder* présente des caractéristiques propres qui méritent une attention concrète. À ce propos, nous allons examiner la typologie de situation interne et les traits spécifiques du sujet et du complément d'objet direct qui le différencient des deux autres verbes de perception.

4.2.1.1. La typologie interne du prédicat

D'une part, se bornant à la typologie des situations de Dik (1978), le verbe *regarder* décrit un procès intentionnel, c'est-à-dire, dans le *continuum* de contrôle, notre prédicat est défini par un haut degré de contrôle du sujet. Le procès de *regarder* n'a pas lieu sans la volonté expresse du sujet de vouloir le faire. Ainsi, « la présence d'un syntagme adverbial de manière traduisant une attitude déterminée du sujet » (Ozouf, 2004 : 4) exemplifie ce caractère intentionnel inhérent au verbe *regarder* à travers sa compatibilité avec des adverbes exprimant une manière d'effectuer le procès.

D'autre part, en s'attachant au dynamisme interne du prédicat, nous observons que le verbe *regarder* définit un procès duratif, il y a un prolongement dans la perception, ce n'est

pas un moment concret et défini dans le temps, mais une action « durative puisqu'il y a une période de temps qui s'écoule » (Grezka, 2016 : 86). En outre, Ozouf (2004) explique que le verbe *regarder* est compatible avec l'impératif, ce qui confirme non seulement le contrôle déjà mentionné, mais aussi le dynamisme interne de l'action. L'impératif est employé pour donner un ordre qui s'accomplira dans le futur, donc c'est naturel que l'impératif soit compatible avec des verbes exprimant une durée interne, permettant ainsi d'accomplir une transformation dans l'avenir de l'interlocuteur. Ainsi, nous pouvons conclure que « les propriétés de *regarder* convergent avec l'impératif qui implique visée et processus dynamique » (Ozouf, 2004 : 5).

Bien que le verbe *regarder* exprime un processus duratif, il ne suppose pas de limite inhérente à l'action, ni de but atteindre : il n'y a pas de visée dans l'action de *regarder*. Dans le but de montrer ce trait de durée non limitée, Grezka (2016) souligne la compatibilité du verbe *regarder* avec des adverbes tels que *pendant*, exprimant la durée, mais son incompatibilité avec des expressions marquant une limite temporelle, comme *en*. Ainsi, le verbe *regarder* se caractérise comme « un procès duratif non borné » (Grezka, 2016 : 85).

Cela nous apporte déjà l'une des principales différences par rapport au verbe *observer*, le procès de *regarder* n'a pas un but en soi, il ne vise pas une transformation de l'objet perçu ni l'acquisition directe d'un savoir. En revanche, *observer*, et même certains usages de *voir*, se distinguent par une finalité explicite : la perception est orientée vers l'obtention d'une connaissance. Ainsi, *observer* et *voir* impliquent une attention soutenue et une démarche cognitive, comme nous verrons dans les sections suivantes, tandis que *regarder* demeure une activité perceptive volontaire, mais sans visée épistémique.

À la suite de ce raisonnement, en ce qui concerne la typologie de situations de Dik (1978), le verbe *regarder* répond à un haut niveau sous l'échelle de contrôle, qui imposera des contraintes dans la nature du sujet, et à un degré de dynamisme interne non limité.

4.2.1.2. Le sujet de *regarder*

Comme nous avons mentionné dans les sections précédentes, il est possible d'établir une relation systématique entre les différentes typologies de situation et la nature des constituants que les prédicats comportent dans leur structure. Concrètement, nous examinerons l'influence que les traits de contrôle interne imposent dans la combinatoire du verbe *regarder* avec le sujet.

L'analyse du verbe selon la typologie de situations de Dik (1978) met en évidence le degré de contrôle interne du verbe, c'est le sujet le constituant qui exerce cette caractéristique sur la situation verbale.

Du point de vue syntaxique, le sujet du verbe *regarder* occupe la position non marquée préverbale, en début de la phrase, s'accordant au verbe conformément aux règles générales de la grammaire. Cependant, c'est sur le plan sémantique que les spécificités du verbe s'imposent sur le sujet.

Regarder actualise le sens de la vue par rapport à une réalité extralinguistique, c'est-à-dire, c'est la relation directe entre le sens de la vue et la réalité du monde extérieur que la vue nous permet de connaître. En conséquence, son rapprochement direct avec le sens de la vue impose comme caractéristique principale de son sujet le trait /+ animé/, et plus spécifiquement, les êtres animés ayant la possibilité dudit sens. Par ailleurs, ce trait définitoire du sujet est aussi rattaché au contrôle inhérent du verbe, c'est-à-dire, le sujet doit avoir le contrôle sur l'activité perceptive, c'est le sujet qui doit avoir l'intention d'accomplir

le processus de regarder. Le sujet n'est pas exposé à un stimulus visuel, il choisit volontairement de porter son attention, au moins d'adresser son regard, sur un objet, c'est précisément le contrôle volontaire et conscient du sujet sur le verbe.

D'un point de vue sémantique, l'une des principales caractéristiques du verbe *regarder*, de même que d'*observer*, et qui permet de le différencier du verbe *voir*, c'est l'intentionnalité du sujet dans le processus ; nous remarquons pour *regarder* que « le caractère agentif est dominant et repérable par le fait que le sujet prête attention à un objet visible » (Ozouf, 2004 : 3). Dans les sections suivantes nous analyserons ce trait agentif du sujet de *regarder*, qui le rapprochent d'*observer* et le différencient précisément de *voir*.

Dans l'intention de confirmer cette tendance sur l'agentivité du sujet par rapport à l'action décrite, Grezka (2016) applique la négation comme résultat d'un procès intentionnel du verbe *regarder* « la négation implique que le sujet du procès s'efforce de ne pas regarder ou ne veut pas regarder » (Grezka, 2016 : 88), ainsi, « ne pas regarder » se rapproche plutôt de « ne pas vouloir » que de « ne pas pouvoir ». Cette caractéristique peut être mise en parallèle avec la compatibilité de ce prédicat avec l'impératif : toutes les preuves mentionnées – adverbes de manière, le passage à l'impératif et la négation – confirment le caractère agentif du sujet.

À la suite de ces raisons, il semble naturel de confirmer la nature /+ animée/ qui doit caractériser le sujet de *regarder*. Donc, le premier élément de la structure syntaxique du verbe *regarder*, codifié dans la plupart des cas en tant que sujet, a comme caractère sémantique minimale le trait /+ animé/ ou /+ humain/.

Néanmoins, on ne peut pas oublier les usages lexicalisés de *regarder* dont l'activité visuelle est presque effacée : *regarder* dans l'usage de « direction » ou « orientation » du

corps ou d'un objet. Ici, le sujet peut apparaître sous les traits de /- animé/ indiquant ainsi l'orientation de celui-ci. Par exemple :

(23) La fenêtre de la chambre regarde le jardin

Ici, la fenêtre ne regarde pas le jardin visuellement, le verbe *regarder* est employé de manière métaphorique pour exprimer l'orientation ou la location. C'est dans ces cas que *regarder* admet des sujets /- animés/.

Cette tendance intentionnelle du verbe permet de classer la nature du sujet s'accordant aux théories grammaticales sur les rôles sémantiques exposées dans la section 2.2. Par rapport à la typologie de Le Goffic (1993), le sujet animé du verbe *regarder* correspond aux traits d'agent, c'est-à-dire, il y a une relation agentive entre le sujet et le prédicat, donc, le sujet de notre prédicat est sémantiquement animé et agent. Dans cette perspective et d'après la classification de Charaudeau (1992), le sujet se rattache directement à l'action exprimée par le verbe. Il a un rôle essentiel dans l'accomplissement de l'action, ce qui nous permet de caractériser le sujet comme agent, grâce à ses traits intentionnels et animés.

Si nous continuons la perspective de Gross (2008 et 2012) et nous considérons maintenant une spécification dans le sémantisme du sujet, sa classification comme /+ animé/ et /+ humain/ ne suffit pas. Ainsi, le sujet de *regarder* peut-être défini comme une entité animée, sous réserve de son usage comme <direction> ou <orientation>, dotée de la faculté perceptive active et capable de diriger volontairement son attention visuelle vers un objet-cible.

En conclusion, nous pouvons établir une correspondance entre les propriétés de contrôle inhérent du verbe selon la typologie de Dik (1978) et les traits sémantiques associés à son sujet. Le sujet occupe ainsi la première position dans la structure syntaxique du verbe,

et se caractérise principalement par les traits /+ animé/ et /+ agent/, en raison de la nature perceptive et intentionnelle de l'acte de regarder. Cette interprétation est en accord avec les rôles sémantiques attribués dans les grammaires de Le Goffic (1993) et de Charaudeau (1992).

4.2.1.3. Le complément d'objet direct de *regarder*

Le verbe *regarder* présente, dans la plupart des cas, une structure syntaxique biactancielle, c'est-à-dire, à deux compléments : le sujet et le complément d'objet direct.

Du point de vue syntaxique, les possibilités combinatoires du verbe *regarder* sont nombreuses, ainsi, D. Willems (2015) énumère la complémentation de *regarder* avec des « structures infinitives directes, structures relatives attributives et structures transitives simples » (2015 : 92). Cependant, en ce qui concerne la complémentation à constructions complétives, elle fait la remarque suivante : « le verbe regarder n'admet pas cette structure » (2015 : 93). Ces traits syntaxiques nous offrent une intuition sur le rapprochement entre le prédicat et le complément d'objet direct. L'impossibilité de combinaison avec des constructions complétives nous fait penser à un lien étroit entre le verbe et le complément d'objet. *Regarder* établit une relation directe avec la perception visuelle, concrètement avec la réalité observée.

En raison de cette activité visuelle directement liée au verbe, il est difficile d'établir des caractéristiques sémantiques inhérentes au complément d'objet direct, car l'activité de « regarder » est l'actualisation de la réalité par la vue, et, par conséquent, *regarder* peut se combiner avec « un grand nombre de compléments étant donné que le sens de la vue permet de percevoir énormément de choses » (Grezka, 2016 : 90).

Si nous examinons maintenant les classifications des rôles sémantiques, la nature du complément d'objet direct ne semble pas aussi claire que celle du sujet de *regarder*. Par rapport à la typologie de Charaudeau (1992), le complément d'objet direct participe directement à l'action du verbe, du point de vue que le sens du verbe « exige que le complément d'objet soit spécifié, au moins sous une forme minimale » (Grezka, 2016 : 90). Étant donné que le sujet remplit déjà le trait agentif, le complément d'objet se voit attribuer les traits de patient ou destinataire de l'action, ce qui nous conduit à le considérer comme la cible de l'activité visuelle. Toutefois, cette classification atteint ses limites : la réalité perçue ne peut pas être qualifiée de destinataire proprement dit, car elle ne reçoit pas intentionnellement la perception.

Nous pourrions toutefois envisager une telle définition sémantique du complément d'objet dans la mesure où le verbe *regarder* exprime aussi l'adresse du regard, et en conséquence, la réalité codifiée comme complément d'objet serait la cible du regard : « le sujet oriente intentionnellement le regard vers un objet qui retient son attention » (Ozouf, 2004 : 9). Cette spécificité s'accorde également à la définition du TLFi mentionnée dans la section 4.1., de là l'explication de Willems (2015) sur la possibilité de complémentation du verbe *regarder* avec des adverbes directionnels exprimant l'adresse du regard.

Grezka (2016) constate qu'il y a une forte relation sémantique qui lie les verbes à leurs compléments au sein de la structure de la phrase. Ainsi, il compare la relation établie entre le verbe *regarder* et ses constituants à une relation de type hyponymique : le prédicat fonctionne comme un hyperonyme contenant le sens des compléments. Donc, entre le verbe et ses constituants s'établit une relation d'hierarchie : le verbe, en tant qu'hyperonyme, contient les sèmes les plus généraux, tandis que les compléments, en tant qu'hyponymes,

actualisent des sens plus spécifiques. Plus le sens des compléments est spécifique, plus bas il est dans la hiérarchie.

Ici, nous considérons la théorie des classes d'objets de Gaston Gross (2008 et 2012), afin de mieux spécifier la nature des objets concrets sélectionnés par le verbe. La combinaison de *regarder* avec des objets /abstrait/ n'est pas fréquente, ce qui nous indique un degré zéro de réflexion, puisque la perception sur les entités abstraites, les idées, c'est plutôt une réflexion qu'une perception. Le complément d'objet direct ne se limite pas à une simple entité concrète, il s'agit plus précisément d'une entité visible, localisable, et dotée de frontières vers laquelle une attention visuelle peut être dirigée. Cette classe d'objets inclut des objets physiques, mais aussi des événements ou représentations perceptibles, accessibles à la focalisation visuelle (Grezka, 2016). Nous verrons dans les deux exemples suivants la confrontation entre un objet /abstrait/ et un objet avec les caractéristiques posées :

(24) * Il regarde la tristesse de la situation

(25) Il regarde la scène avec attention

Dans (24), la combinaison de *regarder* avec un objet /abstrait/ rend la phrase agrammaticale, le regard n'est pas dirigé sur une entité focalisable, à moins d'une lecture métaphorique, qui dépasse l'usage strictement perceptif étudié. Cependant, le complément *la scène* de (25) est localisable dans le temps et dans l'espace, donc on peut diriger le regard dans un cadre spatio-temporel précis.

Entre le sujet et le complément d'objet direct il existe une forte relation en raison de la volonté du sujet de faire visible l'objet ; c'est pour cela que « le verbe *regarder* fait intervenir le sujet dans le complément d'objet à regarder » (Ozouf, 2004 :2). Autrement dit, l'objet n'est pas seulement défini comme quelque chose perçue, mais comme quelque chose qui devient

l'objet de l'attention en raison de la volonté du sujet, le complément d'objet se construit activement par l'action du sujet.

En résumé, *regarder* se construit majoritairement selon un schéma biactanciel, comprenant un sujet et un complément d'objet direct. En raison de sa typologie – marquée par un haut degré de contrôle et de dynamisme interne –, le verbe sélectionne un sujet ayant les caractéristiques /+ animé/ et /agent/, ainsi qu'un complément d'objet direct dont la nature est très variable, bien qu'il entretienne un lien sémantique étroit avec le verbe. Parmi le corpus de verbes analysés dans notre étude, l'activité du verbe *regarder* est la plus liée à l'acte de perception visuelle, cela veut dire que, la nature de ce prédicat s'inscrit dans des usages strictement visuels. La relation entre le sujet et l'objet au sein de cette construction verbale est forte : plus le sujet exerce un contrôle, plus l'objet devient concret et directement dépendant de l'acte visuel.

4.2.2. Le verbe *voir*

Comme nous l'avons mentionné antérieurement, le verbe *voir* comporte des caractéristiques propres qui différencient ses usages des autres verbes de perception visuelle, notamment, sa récursivité de sens, permettant des possibilités combinatoires avec des traits spécifiques que nous analyserons tout au long de cette section.

4.2.2.1. La typologie interne du prédicat

Il est très difficile de définir une seule typologie du prédicat, en raison de sa nature sémantique très variable ; *voir* comporte des usages grammaticalisés dont le sens s'éloigne de l'activité visuelle primaire. À ce propos, « l'influence du co-texte s'avère extrêmement forte » (Ozouf, 2004 : 24), le contexte permet de spécifier le sémantisme concret qui comporte le verbe dans un usage déterminé.

Se bornant à l'usage du verbe *voir* comme activité visuelle, et selon la typologie de situations de Dik (1978), ce prédicat n'a aucun trait de contrôle, et en conséquence, il décrit un procès non intentionnel : la situation décrite par le prédicat verbal est indépendante du contrôle exercé par un agent externe. Cette réponse négative au contrôle inhérent du verbe devient l'une des principales différences par rapport aux verbes *regarder* et *observer*. Cette distinction s'inscrit parfaitement dans l'opposition établie par Dik (1978) entre procès dynamiques – comme *regarder* et *observer* – et états – comme *voir*, où « the primary difference between predicates such as *see* and *look* is a difference between State and Action » (Dik, 1978 : 34).

Néanmoins, dans certains usages lexicalisés de *voir*, Kragh et Schøsler (2021) considèrent un degré de dynamisme interne au sein de la structure /voir + X + relative déictique/, dont le sens a suivi un processus de grammaticalisation et a conféré au prédicat un degré de dynamisme interne, exprimant cette progression.

En conclusion, il est particulièrement difficile de définir une typologie de situation stable pour le verbe *voir*, en raison des glissements de sens qu'il opère. Autrement dit, la récursivité de son sémantisme rend la classification typologique variable et instable, variant d'un usage à l'autre, « voir ne dit pas le même type de processus selon la nature lexicale de son contexte » (Leeman & Giraud, 2007 : 70).

Cependant, nous pouvons observer une variation systématique dans les usages selon le degré de contrôle du sujet : plus le sujet exerce un contrôle, plus le verbe s'éloigne de la simple perception visuelle.

4.2.2.2. Le sujet de *voir*

Tout comme le verbe *regarder* et *observer*, *voir* se rattache à l'activité visuelle, actualisant la réalité externe par le sens de la vue. Cependant, le degré de contrôle interne du verbe permet de spécifier les caractéristiques inhérentes au sujet, *voir* se définit par la passivité du sujet par rapport à l'action visuelle, « dans le cas de *voir*, la vision entre dans le champ de perception » (Ozouf, 2004 : 9). L'activité visuelle est inhérente au sens visuel et, par conséquent, à toutes les entités ayant cette propriété, l'exécution de la perception n'est pas le résultat de la volonté du sujet, mais plutôt d'un trait inhérent de sa capacité visuelle.

En ce sens, il convient de mobiliser la compatibilité avec des adverbes exprimant la manière « compatibles avec 'regarder' mais non avec 'voir' » (Ozouf, 2004 : 4). En effet, nous constatons le caractère passif du sujet par rapport au verbe, au cas contraire, le verbe serait compatible avec des adverbes exprimant la manière dont le sujet accomplit le processus verbal.

À la suite de ce raisonnement, le trait qui caractérise mieux le sujet est /+ animé/, étant donné que la capacité visuelle est limitée à des êtres animés.

En limitant alors l'analyse aux rôles sémantiques de la grammaire de Le Goffic (1993) et de Charaudeau (1992), nous constatons une différence par rapport au verbe *regarder*.

D'une part, selon la classification de Le Goffic (1993), le sujet de *voir* n'est plus agentif, en raison du manque d'intentionnalité dans la perception visuelle, ce n'est plus le sujet qui décide voir ou ne pas voir, car c'est une qualité inhérente au sens visuel. Ainsi, le rôle sémantique qui semble le plus approprié à la nature du sujet est celui de siège du procès : le sujet représente l'entité au sein de laquelle la perception se manifeste. Puisque la

perception visuelle est un phénomène passif et non intentionnel, le sujet n'assume ni un rôle d'agent ni celui de patient. Il constitue plutôt le siège à partir duquel le processus perceptif prend forme, autrement dit, l'instance réceptrice de l'activité perceptive.

D'autre part, d'après la grammaire de Charaudeau (1992), le sujet participe directement à l'action verbale, étant donné son caractère obligatoire dans la phrase. Ce trait limite le rôle sémantique à l'agent, au patient ou au destinataire, mais, le sujet de *voir* ne correspond à aucun de ces rôles, dans un sens strict : son rôle n'est ni cible du procès ni celui qui subit la perception visuelle, car l'activité émane du sujet.

Dans ce sens, il convient de considérer que « le rôle de patient n'est qu'un cas particulier du rôle de siège du procès » (Le Goffic, 1993 : 137), et en conséquence, il définit le sujet de *voir* comme siège du procès visuel.

Dans cette même perspective, suivant la logique des classes d'objet de Gross (2008 et 2012), le sujet du verbe *voir* peut être décrit comme une entité perceptive, capable de recevoir une stimulation visuelle, sans être l'initiateur. C'est dans ce point que nous pouvons considérer le sujet de *voir* comme le siège de l'activité perceptive (Le Goffic, 1993). Il s'agit donc d'une entité animée expérientielle non agentive, qui se distingue complètement de *regarder* et d'*observer*, où l'acte perceptif est volontaire et dirigé. Le sujet de *voir* reçoit le stimulus, ce qui le classe parmi les entités réceptives – sièges ou patients –, indépendamment de leur agentivité.

En tout cas, toutes les contraintes et les caractéristiques exposées à propos du sujet de *voir* coïncident dans son caractère passif face à la perception visuelle. Ainsi, nous pouvons conclure que « *voir* est défini formellement par l'emploi intransitif à sujet humain ou corps

humain avec manière et sémantiquement par percevoir par la vision » (Leeman & Giraud, 2007 : 73).

4.2.2.3. Le complément d'objet direct de *voir*

Premièrement, nous allons analyser les constructions syntaxiques du prédicat *voir*, dans le but d'observer les traits sémantiques de ses compléments d'objet direct. Ensuite, nous examinerons les différents types d'objets que *voir* retient dans sa structure, pour conclure finalement avec les différences par rapport à *regarder* et *observer*.

Du point de vue syntaxique, le verbe *voir* présente un spectre variable dans la combinatoire, lié à sa récursivité de sens. Selon Willems (2015), la combinaison syntaxique de *voir* se rassemble à celle de *regarder* : structures infinitives, relatives attributives et structures transitives simples. Néanmoins, la possibilité de *voir* d'admettre les complétives en fonction d'objet marque la différence avec *regarder*. Ainsi, à partir de l'exemple proposé par Willems (2015 : 93) :

(26) Je suis surpris de voir que les hommes sont là

(27) Je suis surpris de regarder que les hommes sont là ?

Sous (26), la phrase est correcte et acceptable, tandis que sous (27) la phrase comporte un problème sémantique, mais elle est correcte grammaticalement. Le problème sémantique de (27) vient du fait que *regarder* implique une action volontaire dirigée vers un objet visuel, ce qui rend incohérent son association avec la complétive *que les hommes sont là*, qui exprime une constatation, non un objet visible. Nous observons également une différence sémantique au sein du verbe : dans l'exemple (26) l'activité du verbe *voir* ne se limite pas seulement à l'activité visuelle, elle est imprégnée d'une nuance cognitive, d'où

l'incompatibilité de cet exemple entre *regarder* et *voir*. Ce trait rapproche *voir* et *observer*, tout en les éloignant de *regarder*, comme nous verrons dans la section suivante.

Dans un premier sens, le verbe *voir* est restreint uniquement à l'activité visuelle ; tout comme *regarder*, il actualise la réalité extralinguiste par le sens de la vue, mais d'une manière involontaire, les objets que *voir* actualise ont une existence ; c'est plutôt la confirmation de l'existence de ces objets dans le monde par le sens visuel, « 'voir' n'implique pas la construction d'un objet à voir par le sujet, le visible se construisant à partir du vu c'est-à-dire à partir du sujet qui voit » (Ozouf, 2004 : 2), il n'y a pas d'acte volontaire ou dirigé, mais le visible se manifeste naturellement à partir de l'activité perceptive : l'objet n'est plus construit, mais donné.

En raison de l'activité perceptive, les compléments d'objet du verbe *voir* doivent être directement rattachés au monde comme entités perceptibles, d'où qu'ils comportent la possibilité « d'être localisables » (Leeman & Giraud, 2007 : 63). Lorsque le verbe *voir* est restreint uniquement à la perception visuelle, les compléments d'objet doivent être localisables dans le monde, comme entités réelles, ainsi, l'incorrection de l'exemple proposé par Leeman et Giraud (2007 : 63) :

(28) *Je vois sa santé

Le complément d'objet « sa santé » de (28) n'est plus localisable, le verbe *voir* ne peut pas confirmer l'existence par le sens visuel d'une entité qui n'a pas une existence matérielle dans le monde.

Toutefois, au-delà de la distinction entre objets concrets et abstraits, il convient de caractériser plus précisément la classe sémantique des objets que *voir* retient, suivant le modèle de Gaston Gross (2008 et 2012). On peut définir l'objet comme une entité perceptible

dans le champ visuel, susceptible d'être actualisée comme situation identifiable. *Voir* peut admettre des objets matériels et aussi des situations mentalement représentables, par exemple, des phrases comme *voir sa vie*. Cela annonce une spécificité du verbe *voir*, le complément d'objet n'est plus un élément concret perçu, mais une projection cognitive : *voir* admet des objets abstraits, exploitant ainsi une nuance cognitive et non perceptive.

Néanmoins, nous avons mentionné ci-dessus un rapprochement du verbe *voir* à l'activité cognitive. À ce propos, Leeman et Giraud (2007) comparent les usages de *voir* dans le corpus *Les Verbes français* (LVF), en distinguant deux grandes acceptions : état physique et emplois psychologiques.

D'une part, *voir* dans son acception physique comporte des usages intransitifs, qui le rapprochent plutôt d'une simple activité perceptive – l'acte de percevoir sans une intention explicite –, l'acception serait la confirmation d'un fait visuel. On observe également des constructions transitives où le complément d'objet peut être localisable, donc, directement ancré dans la réalité extralinguistique.

D'autre part, Leeman et Giraud (2007) analysent les usages du verbe *voir* à valeur psychologique du corpus LVF, c'est la combinaison de l'activité perceptive avec une nuance cognitive : porter l'attention psychologique sur quelque chose ou sur quelqu'un. Ces acceptions du verbe *voir* s'associent à des compléments d'objet humain ou désignant des situations, dans le sens de « être témoin de » ; ainsi le prédicat et l'objet établissent une relation très étroite dans laquelle « l'objet et son activité sont perçus simultanément » (Kragh & Schøsler, 2021 : 88). Finalement, *voir*, lorsqu'il admet un complément d'objet non animé ou une complétive apporte le sens de « connaître » ou de porter une activité cognitive par rapport à l'objet. En ce sens, il n'y a pas de simultanéité entre l'activité et l'objet.

En résumé, *voir* se caractérise par un degré nul de contrôle du sujet, ce qui impose des contraintes pour la caractérisation du complément d'objet. À cet égard, le complément d'objet de *voir* admet une double lecture, d'une part, lorsque le verbe se rattache uniquement à l'activité perceptive, l'objet acquiert une entité concrète dans le monde réel ; d'autre part, lorsque le verbe se combine avec un complément d'objet inanimé ou une complétive, il comporte une nuance cognitive qui le rapproche d'*observer*, que nous analyserons dans la section suivante.

Nous concluons que *voir*, bien qu'il admette des usages intransitifs, il détermine majoritairement un schéma biactanciel : un sujet et un complément d'objet. En raison de sa nature non dynamique et non contrôlée, le sujet animé n'est plus agent, mais siège du procès visuel. Par ailleurs, sa combinatoire présente des changements sémantiques propres : plus le complément d'objet est matériel, plus le verbe se rattache à l'activité perceptive.

Le verbe *voir* présente un ample spectre sémantique qui fait varier ses traits internes et, par conséquent, sa combinatoire : de verbe de perception à verbe cognitif, toujours sans intentionnalité du sujet.

4.2.3. Le verbe *observer*

Le verbe *observer* constitue un cas particulier dans le groupe des verbes de perception visuelle. Sa nature sémantique réduit considérablement ses usages, avec une acception bien plus limitée que celle que nous trouvons dans *voir*. *Observer* constitue un hybride entre *regarder* et *voir*, puisque, comme nous allons analyser dans cette section, ses traits définitoires tiennent de ces deux verbes, mais il en résulte une combinaison qui confère au verbe les caractéristiques oppositives pour distinguer son usage.

4.2.3.1. La typologie interne du prédicat

Premièrement, nous considérons pertinent de classer le verbe selon son sémantisme interne. D'une part, le verbe *observer* se rattache au sens visuel, du point de vue que l'activité émane de la vue, c'est-à-dire, qu'en dehors des nuances et des valeurs internes du verbe, la toute première classification atteinte est de perception visuelle. D'autre part, *observer* implique une nuance cognitive, puisque l'attention visuelle est parallèle à un exercice mental du sujet sur l'action, d'où la définition du TLF, qui définit *observer* comme « considérer avec attention ». Nous analyserons ensuite quels traits inhérents selon la typologie de situations de Dik (1978) expliquent ces caractéristiques sémantiques.

Tout comme *regarder*, *observer* présente également un haut degré de contrôle du sujet selon la typologie de Dik (1978). Bien que l'activité visuelle reste présente, *observer* implique une perception visuelle, l'implication du sujet dans l'activité perceptive est la cause du procès. Donc, dans le *continuum* du degré de contrôle du sujet, *observer* se place à un plus haut niveau que *regarder*, étant donné sa nature non seulement visuelle, mais aussi cognitive associée au prédicat.

Dans ce sens, *observer* admet la possibilité combinatoire avec des adverbes de manière, tels que *volontairement*, *attentivement*, ... qui marquent le contrôle sur la situation explicité par le verbe. À titre d'illustration, nous confronterons les deux exemples suivants :

(29) Le chercheur observe attentivement les réactions du public
pendant la conférence

(30) Le chercheur observe les réactions du public pendant la
conférence

Sous (29), l'ajout d'une séquence de manière (*attentivement*) spécifie la manière dont l'action se déroule, une manière de faire, ce qui nous confirme la tendance positive au contrôle interne du verbe.

Par ailleurs, *observer* présente des traits de dynamisme internes, liés à la cognition du verbe, en raison de l'objectif visé de notre activité intellectuelle. À ce propos, « l'intensité de la perception va de pair avec une certaine durée, elle présente par ailleurs souvent un aspect cumulatif dans le temps et dans l'espace » (Willems, 2015 : 99), l'activité perceptive ne se limite pas au simple acte visuel, il y a aussi un prolongement de l'activité cognitive dans le temps. Pour prouver cette hypothèse, nous pouvons appliquer la preuve de la compatibilité avec l'impératif montrée par Ozouf (2004) :

(31) Observe bien cette image !

Étant donné la nature dynamique du prédicat de (31), nous pouvons donner un ordre à l'interlocuteur pour que celui l'accomplisse dans l'avenir : on attend que l'interlocuteur accomplisse l'action dans l'avenir.

Ces deux caractéristiques, le contrôle et le dynamisme interne, rapprochent les verbes *regarder* et *observer*, tout en les éloignant de *voir*.

Néanmoins, Willems (2015) constate l'existence d'une caractéristique inhérente d'*observer* que ce ne partage pas avec *regarder* : l'aspect téléique du prédicat. À ce propos, elle affirme que « on observe pour analyser, étudier et finalement connaître. L'observation a un but qui se situe au-delà de la perception » (Willems, 2015 : 99), à la différence de *regarder*, le procès d'observer est contrôlé au point d'obtenir une connaissance à travers l'activité perceptive.

En somme, *observer* décrit un type de situation totalement contrôlée, l'exécution de l'action n'est jamais produite de la casualité. Le procès est aussi dynamique et téléique : il y a un déroulement interne dans l'activité perceptive et cognitive ayant pour but l'obtention d'un résultat après l'observation.

4.2.3.2. Le sujet du verbe *observer*

Comme nous avons mentionné tout au long de ces sections d'analyse, il est évident que les traits internes du prédicat conditionnent les traits sémantiques des constituants qu'il comporte dans sa structure verbale, le verbe *observer* suit cette tendance.

En raison du degré de contrôle interne déterminé par le prédicat, il impose comme caractéristique principale un sujet capable d'accomplir l'acte d'observation. C'est pourquoi le sujet d'*observer* se rapproche également de celui de *regarder*, étant donné sa nature active dans la perception. En conséquence, il est possible de comparer le rôle de ce type de sujet au rôle sémantique d'agent défini par Charaudeau (1992) ou par Le Goffic (1993).

Deux traits essentiels sont à retenir : il est animé, car le sens de la vue se rapproche des entités vivantes, et agentif, dans la mesure où c'est celui qui initie et contrôle l'acte perceptif.

4.2.3.3. Le complément d'objet direct d'*observer*

Nous allons analyser les possibilités combinatoires syntaxiques du verbe *observer*, afin d'examiner la manière dont l'activité cognitive conditionne la nature de ce constituant et de pouvoir ainsi établir une comparaison avec les deux autres verbes de notre étude.

Il est important de mentionner l'impossibilité d'un emploi monoactanciel du verbe *observer*, dans la mesure où celui-ci détermine un schéma biactanciel dans sa combinatoire :

un sujet et un complément d'objet direct. Contrairement à *voir*, *observer* et *regarder* ne se limitent pas à la simple confirmation du sens visuel. Analysons ces exemples :

(32) Il voit

(33) Il observe

Le cas (32) renvoie à la confirmation d'une capacité sensorielle : le sujet a la capacité de voir. Le verbe *voir* peut s'employer de manière intransitive. En revanche, dans (33), le verbe *observer* ne peut être interprété que comme une action orientée vers un objet, son usage est donc toujours transitif. Autrement dit, *observer* exige nécessairement la présence – explicite ou implicite – d'un objet perçu. L'exemple (33) correspond ainsi à un emploi absolu du verbe, mais non à un usage véritablement intransitif. Le complément d'objet direct de *regarder* et *observer* n'est pas supprimable, donc il est obligatoire dans sa structure. Cependant, dans certains contextes le complément d'objet de *voir* peut être omis sans que ce soit un cas d'emploi absolu du verbe, voir (32). Ce changement dans le statut d'obligatorité du complément d'objet annonce une nuance plus spécifique de *regarder* et d'*observer*, s'éloignant de la simple perception involontaire. C'est pourquoi le complément d'objet direct de *regarder* et *observer* est plus proche des verbes, la construction de l'objet construction dépend exclusivement de la perception.

Willems (2015) analyse la structure syntaxique du verbe *observer* selon deux possibilités combinatoires. D'une part, *observer* s'associe à des objets concrets, en position SN2, ayant un référent dans le monde ; en ce sens, le prédicat se limite plutôt à l'acte de perception. Bien qu'il comporte toujours une nuance cognitive dans ce type de constructions, ce qui privilège c'est l'activité visuelle, suivant la tendance de *regarder*.

D'autre part, *observer* se combine aussi avec des structures complétives qui ne désignent plus une entité concrète, mais plutôt une entité abstraite sur laquelle tombe l'activité cognitive : les entités fonctionnant comme complément d'objet représentent plutôt des idées qui suscitent l'activité cognitive du sujet, « le sème de perception reste présent, mais il s'y ajoute une dimension interprétative et déductive » (Willems, 2015 : 96). La possibilité de se combiner avec des structures complétives implique une certaine distance entre le prédicat et l'objet perçu, dans la voie de la désémantisation, ce qui entraîne un éloignement de l'activité perceptive pure, se rapprochant plutôt de la cognition.

En résumé, le verbe *observer* peut introduire, selon la construction syntaxique choisie, un complément d'objet soit de nature concrète, renvoyant à un référent réel et perceptible, soit de nature abstraite, relevant du domaine des idées ou des représentations mentales.

Nous avons mentionné antérieurement la nature télique du verbe, l'acte d'observation se dirige vers la cible : la connaissance à travers la perception. Par ailleurs, la ressemblance entre le sujet de *regarder* et d'*observer* limite aussi la sémantique du complément d'objet « le verbe *regarder* fait intervenir le sujet dans le complément d'objet à regarder » (Ozouf, 2004 : 2), c'est le sujet qui construit le complément d'objet du point de vue cognitif.

Se bornant maintenant à une classification concrète du type d'objet, nous observons que l'activité télique perceptive impose des contraintes dans la sémantique du complément d'objet.

À ce titre, nous pouvons considérer l'objet comme le patient de l'acte d'observation, celui qui reçoit l'activité perceptive et cognitive, « c'est le terme du procès, son point d'application naturel » (Le Goffic, 1993 : 244), et, en conséquence l'objet devient le résultat de l'activité perceptive et intellectuelle.

En outre, l'objet du verbe *observer* peut être considéré comme un objet affecté (Le Goffic, 1993 : 245 ; Riegel *et al*, 2014 ; Pino, 2003) par l'action verbale, du fait qu'il y a un dynamisme interne et un but de l'activité perceptive. Autrement dit, *observer* implique un processus réflexif sur l'entité ou l'idée qui porte l'attention du locuteur ; l'objet, récepteur de l'activité mentale, est susceptible d'être affecté par l'action mentale : le complément d'objet comme source de connaissance analysable par le sujet. Après l'accomplissement de l'activité réflexive, il y a un changement cognitif dans l'entité de l'objet.

Le procès d'observer modifie le sujet de simple percevant, comme dans *regarder* et *voir* – celui-ci restreint à la perception visuelle passive – à connaissant potentiel : ce n'est plus la simple perception volontaire, mais la possibilité d'interprétation et de réflexion sur la perception. Par ailleurs, ce verbe transforme également le statut du complément d'objet direct : il ne désigne plus uniquement une entité repérable ou perceptible, mais l'objet devient porteur d'un contenu à analyser, une source de connaissance que l'action d'*observer* peut déchiffrer à travers la perception et l'activité cognitive.

À la suite de cette analyse, nous constatons que les similitudes et les différences que le verbe *observer* établit avec *regarder* et *voir* suivent une tendance à la lexicalisation d'*observer* dans la voie uniquement cognitive, « le verbe *observer* semble combiner les sémantismes de *regarder* et de *voir* : la perception se déroule en deux mouvements : une perception physique minutieuse et cumulative (une façon de *regarder*), menant à une perception mentale déductive et synthétique (une façon de *voir*) » (Willems, 2015 : 104-105).

5. Bilan et conclusions

Les trois verbes analysés – *voir*, *regarder* et *observer* - sélectionnent dans leur schéma verbal un sujet humain ou, tout au moins /+ animé/, en raison de leur lien direct avec la

perception visuelle. Néanmoins, la principale différence réside dans la manière dont le sujet accomplit la perception et dans le degré de contrôle qu'il exerce sur le complément d'objet.

Regarder se limite à une activité strictement visuelle, mais intentionnelle. Le procès est dynamique, orienté, et suppose un contrôle actif du sujet, qui dirige son regard vers un objet cible.

Le verbe *voir* présente un usage plus large. Dans son acception restreinte à la perception visuelle, le procès n'implique pas d'intentionnalité. Le sujet n'est pas agent, mais plutôt siège du procès, du fait que l'activité de perception découle de sa capacité visuelle et non de sa volonté. Le lien avec le complément d'objet est plus flou : *voir* peut apparaître sans complément, ou bien s'accompagner d'objets concrets, abstraits ou même d'une complétive. Dans ce sens, *voir* présente un large spectre de possibilités combinatoires et sémantiques, parfois teinté d'un degré de cognition implicite.

Observer est le verbe le plus marqué des trois, du fait que le procès visuel s'efface partiellement en faveur d'une activité cognitive et réflexive sur un objet, l'actualisation de la réalité par le sens de la vue est un moyen permettant la cognition. Le sujet est à nouveau agent et le complément d'objet est intimement lié au prédicat, devenu sa cible et même son patient –, récepteur de l'activité cognitive. *Observer* est sous la voie de la désémantisation partielle de la perception.

Nous considérons particulièrement pertinente la caractérisation de ces trois verbes selon la typologie proposée par Grezka (2016). Ainsi, nous pouvons distinguer *voir* comme perception non intentionnelle, comme acte passif, *regarder* en tant que perception intentionnelle comme acte volontaire, et, *observer* définissant une perception volontaire et cognitive.

Cette analyse nous conduit à dégager une relation de succession implicite entre les trois verbes étudiés, que nous pouvons interpréter comme une progression chronologique de la simple perception à l'activité cognitive. À mesure que le degré de contrôle exercé par le sujet augmente, la relation syntaxico-sémantique entre le sujet et le complément d'objet se renforce. Ainsi, *voir* détermine une perception visuelle non contrôlée ; *regarder* implique une intentionnalité, donc un contrôle qui peut glisser vers la cognition ; finalement, *observer* relève d'une activité perceptive et cognitive et dont le contrôle du sujet est total. Ce *continuum* de contrôle illustre la dynamique interne des trois prédicats et souligne l'interdépendance des traits syntaxiques et sémantiques dans la construction du sens des prédicats. Nous pouvons donc conclure avec l'implication chronologique comme suit : premièrement on *voit*, puis on *regarde* et finalement on *observe*.

Tout au long de notre étude, nous avons constaté l'importance de l'interdépendance de la syntaxe et la sémantique, deux disciplines intimement liées dans les schémas verbaux des verbes de perception visuelle. À travers l'analyse détaillée des verbes *regarder*, *voir* et *observer*, nous pouvons montrer que les différences d'usage des verbes ne relèvent pas seulement des contraintes lexicales, ou même stylistiques, mais s'appuient plutôt sur des combinaisons syntaxico-sémantiques spécifiques. En effet, le choix du locuteur est soumis à des règles sémantiques et syntaxiques qui font partie de sa connaissance pragmatique.

En somme, notre étude nous confirme que les caractéristiques syntaxico-sémantiques sont étroitement liées à la typologie verbale et que le dynamisme et le degré de contrôle déterminent les caractéristiques des constituants dans le schéma verbal.

Nous considérons qu'il serait très intéressant d'élargir notre analyse à d'autres verbes perceptifs, tels que ceux liés à la perception auditive, tactile ou olfactive, afin de faire une étude comparative des résultats obtenus et de vérifier les ressemblances entre les schémas

syntaxico-sémantiques des verbes perceptifs. Cela permettrait de proposer une typologie globale des verbes perceptifs en français.

Il est également pertinent de mener une étude contrastive entre le français et d'autres langues, telles que l'espagnol, afin de comparer les structures sujet-objet associées aux verbes de perception et d'observer les différences dans la sélection des actants. Dans cette perspective, une extension de l'analyse aux verbes cognitifs, comme *penser*, *croire* ou *savoir*, permettrait d'examiner le rôle du sujet dans le procès mental, en mettant en évidence le degré d'implication du sujet dans l'activité cognitive

Enfin, nous pourrions comparer les données théoriques issues des définitions des dictionnaires aux usages réels des locuteurs, à travers l'étude d'exemples extraits de corpus, afin de confronter les descriptions lexicales aux pratiques linguistiques.

6. Bibliographie

- Abeillé, A., Godard, D., Delaveau, A., & Gautier, A. (2021). *La grande grammaire du français, GGF* (1re édition). Actes sud.
- ATILF – CNRS & Université de Lorraine. (s.d.). *Observer*. Dans *Trésor de la Langue Française informatisé (TLFi)*. <https://www.cnrtl.fr/definition/observer>
- ATILF – CNRS & Université de Lorraine. (s.d.). *Regarder*. Dans *Trésor de la Langue Française informatisé (TLFi)*. <https://www.cnrtl.fr/definition/regarder>
- ATILF – CNRS & Université de Lorraine. (s.d.). *Voir*. Dans *Trésor de la Langue Française informatisé (TLFi)*. <https://www.cnrtl.fr/definition/voir>
- Béchade, Hervé-D. (1986). *Syntaxe du français moderne et contemporain*. Presses Universitaires de France.
- Charaudeau, P. (1992). *Grammaire du sens et de l'expression*. Hachette.
- Comanescu, F. (2010). *La relation sujet-objet en français contemporain : réseaux syntactico-sémantiques*. Editura Universității din București.
- Denis, D., & Sancier-Chateau, A. (1994). *Grammaire du français*. Librairie Générale Française.
- Dik, S. C. (1978). *Functional grammar*. North-Holland.
- Dik, S. C., & Hengeveld, K. (1997). *The Theory of functional grammar* (2nd rev. ed). Mouton de Gruyter.

- Dubois, J., & Dubois-Charlier, F. (1997). Synonymie syntaxique et classification des verbes français. *Langages*, 31(128), 51-71. <https://doi.org/10.3406/lgge.1997.2133>
- Fónagy, I. (1985). J'aime – je connais -. Verbes transitifs à objet latent. *Revue romane*, 20 (1), 3-34.
- Grevisse, M. (1964). *Le Bon usage : grammaire française avec des remarques sur la langue française d'aujourd'hui* (8e éd. rev). Duculot.
- Grevisse, M. (1980). *Le Bon usage : grammaire française avec des remarques sur la langue française d'aujourd'hui*. Duculot.
- Grevisse, M. (1995). *Précis de grammaire française* (30e éd). Duculot.
- Grezka, A. (2016). Classes et relations sémantiques: l'exemple du verbe regarder. *Neophilologica*, 20, 72-97. <https://hal.science/hal-03656555>
- Gross, G. (1994). Classes d'objets et description des verbes. *Langages*, 115, 15–30. <http://www.jstor.org/stable/23906673>
- Gross, G. (2008). Les classes d'objets. *Lalies*, 28, 111-165. <https://shs.hal.science/halshs-00410784/>
- Gross, G. (2012). *Manuel d'analyse linguistique : approche sémantico-syntaxique du lexique*. Presses universitaires du Septentrion.
- Gross, G. & Clas, A. (1997). Synonymie, polysémie et classes d'objets. *Meta*, 42(1), 147–154. <https://doi.org/10.7202/002977ar>

- Kragh, K. J., & Schøsler, L. (2021). Analyse constructionnelle et paradigmaticque illustrée par le verbe voir. *Langue Française*, 209(1), 83-100. <https://doi.org/10.3917/lf.209.0083>
- Lazard, G. (1994). *L'Actance*. Presses Universitaires de France.
- Lazard, G. (1998). Définition des actants dans les langues européennes. In J. Feuillet (Éd.), *Actance et Valence dans les Langues de l'Europe* (11-146). Mouton de Gruyter.
- Le Bidois, G., & Le Bidois, R. (1967). *Syntaxe du français moderne : ses fondements historiques et psychologiques*. A. et J. Picard.
- Le Goffic, P. (1993). *Grammaire de la phrase française*. Hachette Supérieur.
- Le Pesant, D., & Mathieu-Colas, M. (1998). Introduction aux classes d'objets. *Langages*, 131, 6–33. <http://www.jstor.org/stable/41683273>
- Leeman, D., & Sakhokia Giraud, M. (2007). Point de vue culiolien sur le verbe voir dans Les Verbes français. *Langue française*, 153 (1), 58-73.
- Mathieu-Colas, M. (1990). Orthographe et informatique : établissement d'un dictionnaire électronique des variantes graphiques. *Langue Française*, 87, 104–111. <http://www.jstor.org/stable/41558562>
- Ozouf, C. (2004). Caractère différentiel et relation d'équivalence entre voir et regarder. *Cahiers du CRISCO (Univ. Caen)*, (6), 2-25. <https://hal.science/hal-01870501/document>
- Pino Serrano, L. (2003). Clases de objeto. In M. J. Salinero Cascante & I. Iñarrea las Heras (Éds.), *El texto como encrucijada: estudios franceses y francófonos* (393-404). Universidad de La Rioja.

- Pino Serrano, L. (2004). Objet présent, objet latent et objet effacé. In O. Pešek (Éd.), *Langue et société : dynamique des usages* (294-302). Universitatis Bohemiae Meridionalis.
- Dubois, J., & Dubois-Charlier, F. (2013). *Les verbes français LVF+I* [Base de données]. Consulté sur : <http://rali.iro.umontreal.ca/rali/?q=fr/lvf>
- Riegel, M., Pellat, J.-C., & Rioul, R. (2014). *Grammaire méthodique du français* (5e éd.). Presses Universitaires de France.
- Schwischay, B. (2002). *Introduction à la syntaxe structurale de L. Tesnière*. Universität Osnabrück. <https://www.home.uni-osnabrueck.de/bschwisc/archives/tesniere.pdf>
- Tesnière, L. (1959). *Eléments de syntaxe structurale*. Klincksieck.
- Wagner, R. L., & Pinchon, J. (1962). *Grammaire du français classique et moderne* (2e éd. rev. et corr.). Hachette.
- Willems, D. (1981). *Syntaxe, lexicque et sémantique : les constructions verbales*. Rijksuniversiteit.
- Willems, D. (2015). Les constructions verbales en co(n)texte et en contraste : le cas du verbe *observer*. In G. Engwall & L. Fant (Eds.), *Festival Romanistica. Contribuciones lingüísticas – Contributions linguistiques – Contributi linguistici – Contribuições lingüísticas* (92-109). Stockholm University Press.